

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME
COMMUNE DE CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021

Date convocation : 8 DECEMBRE 2021

Date affichage : 24 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze décembre à 20 h 30 ; le conseil municipal de Chaussoy-Épagny-Hainneville s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian de CAFFARELLI, maire.

Étaient présents :

Mmes : BARJAT Candice, DELARUE Dorothee, DEVOS Florie, DUCHEMIN Christiane, ELOY Angélique, LELONG Marie-Line, TAVERNIER Mélissa
MM. : de CAFFARELLI Christian, de CAFFARELLI Grégoire, DEJONGHE Sébastien, FOURNIER Eric, GAMBET Clément, MAMOU Thierry, MERCIER Sylvain.

Absents excusés : Mme CARLE Isabelle représentée par DELARUE Dorothee
Secrétaire de séance : Mme DEVOS Florie

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal,**
- **Délibération pour la subvention au profit de l'école pour projets pédagogiques,**
- **Délibération indexation des loyers 2022,**
- **Ressources humaines : RIFSEEP et durée annuelle légale de travail de 1607 heures,**
- **Attributions des primes RIFSEEP,**
- **Accessibilité PMR : demande de subventions,**
- **Restructuration ancien presbytère : demande de subventions,**
- **Plantations à Berny : demande de subventions,**
- **Convention de groupement d'achat portant sur la maîtrise d'œuvre et travaux de voiries,**
- **Transfert du Château d'eau au profit du SIAEP,**
- **Questions diverses**

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal

Le compte-rendu de la précédente réunion de conseil du 3 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents à cette réunion.

Projets pédagogiques

Le conseil décide à l'unanimité d'accorder à l'école de Chaussoy une subvention de 15€ par enfants pour les projets pédagogiques, soit pour les 51 enfants de la commune, la somme de 765€.

Revalorisation des loyers

Le conseil décide à l'unanimité d'appliquer en janvier 2022 une augmentation des loyers en fonction de l'indice officiel I.R.L, soit + 0,83%.

RIFSEEP

La délibération prise le 3 novembre 2021 n'a pas été validée par le contrôle de légalité de la préfecture suite à la communication par le Centre de Gestion d'une version non-conforme.

La nouvelle délibération prévoit que le calcul des primes sera appliqué selon le même calcul que pour le traitement des agents.

Le conseil a décidé à l'unanimité de valider la nouvelle rédaction de la délibération.

Une enveloppe de 700€ est prévue pour les primes 2021.

Temps de travail annuel fixé à 1607 h

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

Journée de solidarité : jour férié autre que le 1^{er} mai.

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022

Le conseil à l'unanimité a décidé les modalités de mise en œuvre telles que proposées.

Mise en place contrat PEC

Le recrutement de l'employé communal est prévu dans le cadre d'un contrat « Parcours Emploi Compétences ». Durée : 1 an avec 2 mois d'essai ; prise de fonction le 3 janvier 2022 ; durée hebdomadaire : 35 h ; Rémunération : SMIC + RIFSEEP ; Aides Pôle Emploi 60% plafonné à 30 h hebdomadaires. Suivi de formation et d'adaptation assuré par l'association « Adopte un coach »

Le conseil à l'unanimité a décidé de créer ce poste d'employé communal.

Accessibilité PMR

Travaux accessibilité PMR prévus :

- Mairie : rampe d'accès extérieure à la mairie + bande podotactile. Coût de mise aux normes : 25 750 € HT.
- Ecole : bandes podotactiles et travaux sur grilles près de l'entrée de la cour. Périscolaire : baisse du couloir d'accès entre l'entrée par la cour et la salle de périscolaire. Coût de mise aux normes : 8 044 € HT.
- Salle des fêtes : travaux sur sanitaires. Coût de mise aux normes : 19 215 € HT.
- Salle de sport : remplacement de la porte d'entrée. Coût de mise aux normes : 6 930 € HT.

Des subventions peuvent être demandée auprès de la DETR jusqu'à 30% et la DSIL jusqu'à 80%.

Priorisation proposée : salle des fêtes, mairie, école et périscolaire, salle des sports.

Le Conseil, à l'unanimité, a accepté les aménagements exposés ainsi que le plan de financement proposé et donné pouvoir au maire pour demander les subventions.

Restructuration presbytère

La commission Patrimoine propose un aménagement sur deux niveaux.

Les travaux à effectuer sont :

Lot 1 : Assainissement – Démolition – Gros œuvre (réfection façade, isolation et dalle RDC, terrasse sur plots.

Lot 2 : Charpente bois – plancher bois – couverture

Lot 3 : Doublages – cloisons – plafonds – escalier – menuiseries extérieures, intérieures et serrurerie – sols carrelés – pvc – faïence – peinture

Lot 4 : électricité – chauffage – plomberie – cuisine – poêle à bois.

Option bardage sur torchis.

Montant total HT de l'opération : 221 394 € HT

Des subventions peuvent être demandée auprès de la DETR jusqu'à 30% et la DSIL jusqu'à 80%.

Le conseil a accepté à l'unanimité les aménagements exposés ainsi que le plan de financement proposé et donné pouvoir au maire pour demander les subventions.

Plantations arbres Berny

Dans le cadre de l'amélioration du cadre paysagé et afin de favoriser la biodiversité notamment la trame verte sur la commune, le conseil municipal a souhaité profiter de l'opportunité de l'appel à projet « Nature en chemin » pour monter un projet d'aménagement.

Le conseil municipal a validé à 14 voix pour et 1 voix contre le projet d'aménagement sur les parcelles situées sur la commune d'AILLY SUR NOYE pour un montant d'aménagement (plantation de haies et mise en place de bandes enherbées) de 11 947,21 € TTC financé à 50 % (du HT). Le projet sera réalisé sur l'année 2022 sauf événement particulier ne permettant pas d'en réaliser l'intégralité dans l'année (exemple : covid-19 ou pénurie de plants). La municipalité de Chaussoy-Epagny s'engage à assurer la pérennité des aménagements mis en place dans le cadre de ce projet pour 10 ans et à les entretenir.

Groupement de commande

La CCALN a délibéré le 4 novembre 2021 pour la mise en place d'un groupement de commandes portant sur la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie et leur réalisation.

Coordonnateur du groupement : CCALN

Durée : 2 ans renouvelables deux fois pour une période d'un an

La commune peut rejoindre ce groupement pour bénéficier des effets de mutualisation des besoins en travaux de voirie et déléguer la gestion des marchés et passation à la CCALN. Chaque membre du groupement reste maître de l'organisation, du suivi d'exécution et du paiement des travaux.

Le Conseil à l'unanimité accepte l'adhésion de la commune au groupement de commande.

Transfert de propriété du château d'eau de Chaussoy au SIAEP

Le château d'eau de Chaussoy et la parcelle AC178 appartiennent à la commune de Chaussoy et n'ont jamais été transférés au SIAEP malgré le transfert de la compétence « eau ».

Il convient donc de transférer leur propriété au SIAEP afin qu'ils soient intégrés dans le transfert global du patrimoine du SIAEP au RASPE-CCALN qui en assurera l'entretien.

Le conseil à l'unanimité accepte ce transfert de propriété au profit du SIAEP.

Questions diverses

- Eglise : nous avons reçu un accord de financement du Conseil Départemental à hauteur de 20% des travaux de maçonnerie et de rénovation du plafond (2003€).
- Rénovation énergétique : nous avons reçu un accord du Conseil Départemental pour solder l'enveloppe triennale de subvention (6602€).
- Four de la cantine : nous avons l'accord pour un financement pour l'acquisition d'un four à hauteur de 3000 € dans le cadre du plan « France Relance ».
- Syndicat d'eau : les comptes de liquidation sont approuvés. 50% des liquidités seront transférés à la CCALN. Les 50% restant seront répartis entre les membres du Syndicat d'eau dissout : Chaussoy-Epagny, Hallivillers, La Faloise et Lawarde-Mauger. 47000 € reviendront à la commune.
- Point sur travaux préparatoires de l'adressage : l'état des lieux est en cours, un point d'étape est prévu le 21 décembre.
- Point sur la distribution des cadeaux aux aînés : en cours
- Retour sur l'arbre de Noël : L'événement s'est bien déroulé dans un contexte compliqué, les enfants ont apprécié le spectacle et la venue du Père Noël.
- Vœux du conseil municipal : il est convenu de décider de leur organisation début janvier en fonction de la situation sanitaire.
- Parking à côté de l'école : il est prévu de matérialiser les places pour faciliter le stationnement
- Des personnes rencontrant des difficultés avec le numérique souhaiteraient un accompagnement. La CCALN va être sollicitée pour une intervention de son animateur numérique (contrat civique).
- Il faudrait étudier la faisabilité d'une rampe à l'entrée sur le côté de l'église pour descendre les marches.